

ANNEXE 1

FICHE DE POSTE n° 24 - PAP

ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN ULIS - TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES (TFC) EN COLLEGE ET LYCEE PROFESSIONNEL

Le poste d'enseignant-coordonnateur du dispositif ULIS est implanté administrativement au sein d'un collège ou d'un lycée professionnel. L'enseignant(e) est sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap de la Saône et Loire.

L'Unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège ou lycée professionnel scolarise des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives.

Son organisation est fondée sur une alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif, d'inclusions dans une classe de référence, et de découverte du milieu professionnel.

En lycée professionnel, l'ULIS a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations dispensées dans l'établissement de rattachement, ou dans un réseau d'établissements.

Missions :

Coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :

- Concevoir un projet pour le dispositif permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation (PPS) avec le projet de l'établissement.
- Construire une organisation pédagogique du dispositif en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation effective des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles, et sportives de l'établissement.
- Organiser le travail des élèves en fonction des indications portées dans leur PPS, en lien avec le projet construit en Equipe de suivi de la scolarisation (ESS).
- Organiser le travail de l'AESH collectif au sein du dispositif et dans le cadre des inclusions.
- Contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun dans le cadre d'un parcours professionnel.
- Travailler en coopération avec les différents partenaires.

L'enseignement aux élèves :

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence.
- Organiser le parcours scolaire de chaque élève, formalisé dans un Projet individualisé (PI), en fonction de ses besoins spécifiques.
- Envisager les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce PI, les transmettre aux professeurs des classes de référence.
- Elaborer avec les autres professeurs les modalités d'évaluation de chaque élève.

Le conseil à la communauté éducative :

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
- Apporter son appui pour l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif.
- Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

- Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction de compétences relatives à la vie sociale et professionnelle.
- Accompagner les élèves dans une formation qualifiante ou diplômante, ou vers l'acquisition d'attestations de compétences professionnelles.
- Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.

- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.
- Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques.
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.
- En lycée professionnel, avoir une connaissance des parcours de formation et de qualifications professionnelles.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA SH) ou de tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.

Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'IEN ASH qui fixera un entretien avec le candidat.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une Commission départementale de recrutement.

Postes vacants à :

Collège Guillaume des Autels à CHAROLLES

Collège Jean Vilar à CHALON SUR SAONE

Lycée professionnel Astier à PARAY-LE-MONIAL